

VAE - CERTIFICATIONS

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION	CODE RNCP	NOM DU CERTIFICATEUR	DATE ENREGISTREMENT CERTIFICAT	DATE D'ÉCHÉANCE	POSSIBILITÉ DE VALIDER UN/OU DES BLOCS DE COMPÉTENCES	DOMAINES DE COMPÉTENCES	NIVEAU	ÉQUIVALENCE / PASSERELLE	SUITES DE PARCOURS	DÉBOUCHÉS	CONDITIONS DE PRÉSENTATION	CALENDRIER	DÉCRET
DE Moniteur Educateur (DEME)	492	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE LA JUSTICE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	01/01/2019	31/12/2024	Oui	DC1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé (400h) DC2 : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300h) DC3 : Travail en équipe pluri-professionnelle (125h) DC4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles (125h)	4	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique Allègement de formation possible après évaluation de l'OFen fonction du parcours du candidat sur le domaine de compétences 1,2,3 et 4	Poursuites d'études autre formation du secteur social bénéficiant d'allègements de formation (voir tableau) Si les candidats souhaitent intégrer une formation conduisant à un DE de niveau post-bac (ex. DE Educateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé) ils feront l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils pourront bénéficier d'un allègement dans la limite d'un tiers de la durée de la formation.	Les moniteurs éducateurs interviennent principalement dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Type d'emplois accessibles : Les moniteurs éducateurs sont employés par les collectivités territoriales, la fonction publique et les associations et structures privées. Ils peuvent travailler en internat, en externat, en milieu ouvert ou encore en accompagnement à domicile (établissements médico-sociaux tels que les foyers de vie, les instituts médico-éducatifs, les maisons d'accueil spécialisées, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, établissements scolaires, centres de loisirs).	Validité des composantes acquises par l'expérience Présentation Jury	2 sessions : 15 septembre 2024 15 janvier 2025 Dates de commission : 2 mois suivant les dates de clôture des sessions	Décret n°2007-898 du 15 mai 2007 1er arrêté enregistrement : Arrêté du 6 juillet 1990
								Diplôme d'Etat d'assistant familial Allègement de formation possible après évaluation de l'OFen fonction du parcours du candidat sur le domaine de compétences 3					
								BPJEPS animation sociale Équivalence partielle avec le domaine de compétences 3 Allègement de formation possible après évaluation de l'OF en fonction du parcours du candidat sur les domaines de compétences 1 et 4					
								Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale Équivalence partielle avec le domaine de compétences 3 Allègement de formation possible après évaluation de l'OF en fonction du parcours du candidat sur le domaine de compétences 4					
								Baccalauréat professionnel services en milieu rural Allègement de formation possible après évaluation de l'OF en fonction du parcours du candidat sur le domaine de compétences 4					
								Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale Allègement de formation possible après évaluation de l'OF en fonction du parcours du candidat sur les domaines de compétences 2, 3 et 4					
								Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale Équivalence partielle avec le domaine de compétences 2 et 4 Allègement de formation possible après évaluation de l'OFen fonction du parcours du candidat sur le domaine de compétences 3					
Mention complémentaire aide à domicile Allègement de formation possible après évaluation de l'OF en fonction du parcours du candidat sur les domaines de compétences 2,3 et 4													
DE Educateur spécialisé (DEES)	37676	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	12/06/2023	31/08/2026	Oui	DC1 : La relation éducative spécialisée BC1 : Construction de la relation éducative BC2 : Analyse de la construction d'un accompagnement éducatif DC2 : Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés BC3 : Implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif BC4 : Conception et conduite d'un projet éducatif DC3 : Communication professionnelle BC5 : Expression et communication écrite et orale BC6 : Communication professionnelle en travail social DC4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux BC7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels BC8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires	6	Diplôme d'Etat d'assistant de service social Correspondance partielle : BC05 - Expression et communication écrite et orale BC06 - Communication professionnelle en travail social BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires	Les ES peuvent poursuivre une formation supérieure pour préparer : Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité sociale (CAFERUIS) Le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) Le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de chef de service d'intervention sociale (CAFDES).	Educateur spécialisé Educateur technique spécialisé en Maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, foyers jeunes travailleurs, centres maternels, aide éducative en milieu ouvert, centres de prévention spécialisée, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, unités d'hébergement diversifiées, foyers maternels, établissements scolaires, instituts d'éducation motrice, instituts médico-éducatifs, établissements d'aide par le travail (ESAT), centres médico-psychopédagogiques (CMPP), services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), hôpitaux...	Validité des composantes acquises par l'expérience Présentation Jury Certification du DC 1 : moyenne des 2 notes Certification du DC 2 : moyenne des 3 notes Certification du DC 3 : moyenne des 3 notes Certification du DC 4 : moyenne des 3 notes	2 sessions : 15 septembre 2024 15 janvier 2025 Dates de commission : 2 mois suivant les dates de clôture des sessions	Décret n° 2022-1208 du 31 août 2022 Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
								Diplôme d'Etat Conseiller en économie sociale familiale					
								Diplôme d'Etat Educateur de jeunes enfants					
								Diplôme d'Etat Educateur technique spécialisé					
CAFERUIS	36836	MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION	01/09/22	31/08/27	Oui	BC 1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale BC 2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale BC3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale BC 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service	6	Diplôme d'Etat d'assistant de service social Allègement BC1 et BC4	Le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de chef de service d'intervention sociale (CAFDES).	Chef de service, Responsable de service éducatif ou social, Cadre socio-éducatif, Responsable d'unité, Responsable de pôle, Adjoint de direction...	Validité des composantes acquises par l'expérience Pour pouvoir se présenter à l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale par la validation des acquis de l'expérience, les candidats doivent remplir les conditions prévues aux articles L. 335-5 et R. 335-6 du code de l'éducation. Le préfet de région décide de la recevabilité de la demande de validation des acquis de l'expérience. Présentation Jury	Sessions 27 septembre 2024 (livret 2 25/08) 27 novembre 2024	Décret n° 2022-1208 du 31 août 2022
								Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé Allègement BC1 et BC4					
								Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale Allègement BC1 et BC4					
								Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé Allègement BC1 et BC2 et BC4					
								Diplôme d'Etat d'éducateur de jeune enfant Allègement BC1et BC2 et BC4					